



**Décret n° 98 - 433 du 24 NOVEMBRE 1998
portant nominations au ministère de la reconstruction
et du développement urbain**

Le Président de la République

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 77-228 du 5 mai 1977 portant création de la direction des études et de la planification au sein des ministères ;

Vu le décret n° 82-293 du 16 avril 1982 portant attributions et organisation de la direction du contrôle et de l'orientation ;

Vu le décret n° 98-255 du 16 juillet 1998 portant attributions et organisation du ministère de la reconstruction et du développement urbain ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article premier.- Sont nommés au ministère de la reconstruction et du développement urbain :

- **M. BOUSSA ELLENGA :** directeur des études et de la planification.
- **M. Armand Aimé Clovis IWOBA :** directeur du contrôle et de l'orientation.
- **M. ATTIBA VEBA :** directeur de la coopération.

- **M. Alphonse MBOUSSA :** directeur des projets.
- **M. Joachim TSENGWABEKA :** directeur de la reconstruction.
- **M. Daniel EYENI-SINOMONO :** directeur du développement urbain.
- **M. Jean Jacques YOULOU :** directeur de la coordination de l'action municipale.

Article 2.- Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera inséré au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le 24 NOVEMBRE 1998



Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

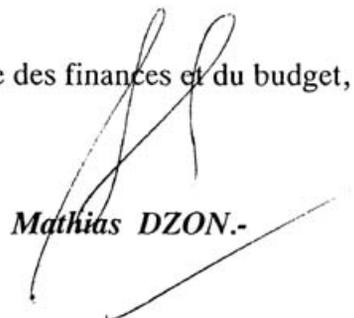
Par le Président de la République,

Le ministre d'Etat chargé de la reconstruction
et du développement urbain,



Itihi-Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

Le ministre des finances et du budget,



Mathias DZON.-